

Numéro 1 – JANVIER 20 18



Le DéfouLoire

Journal d'informations syndicales

“Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu”

EDITO

Cher(e)s camarades,

Janvier 2018 sera une date à retenir pour la section de Solidaires Finances Publiques de la Loire. En effet, la parution du premier numéro du DéfouLoire marquera la vie de la section. Certains d'entre vous ont connu il y a quelques années le journal « Le Babet ». Le DéfouLoire se veut son digne successeur.

La naissance d'un journal de section n'est pas anodine. Ce journal a l'ambition de vous apporter des infos locales d'une part et de relayer d'autre part les événements nationaux. La rédaction de celui-ci se veut sans concession vis-à-vis de l'administration, objectif et informatif, mais aussi grinçant et incisif. Nous espérons que rapidement le DéfouLoire deviendra un rendez-vous immanquable pour nombre d'entre vous. Sa périodicité reste à définir et le journal sortira en fonction de l'actualité et du temps des militants qui le confectionnent.

Cet événement est le reflet de la volonté d'être plus proche de nos adhérents, puisque ce journal a vocation à vous donner de l'information locale, plus proche aussi dans la relation que nous pourrons avoir, en vous retrouvant le plus régulièrement possible.

N'hésitez pas à faire remonter à vos correspondants locaux vos observations et vos attentes. Ce journal doit être VOTRE journal.

Le DéfouLoire : pourquoi ce nom ?

Parce qu'au delà du jeu de mot pour intégrer le nom de notre département, ce journal sera, en plus d'un support d'informations, le moyen de donner libre cours à nos revendications, nos colères et nos résistances face à ceux qui sapent les fondements de nos services publics.

Mais aussi parce qu'il faut être un peu fou aujourd'hui pour être fonctionnaire et/ou militant syndical quand nos hommes politiques ont pris pour habitude de faire de ces deux catégories (mais il y en a d'autres : chômeurs, réfugiés ...) des boucs émissaires faciles en ces périodes de crise.

Janvier est également la période des vœux et pour ne pas déroger à la tradition, nous vous souhaitons chaleureusement à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour 2018.

Que cette nouvelle année réponde à tous vos souhaits et à toutes vos préoccupations. Qu'elle vous préserve des aléas de la vie et qu'elle vous satisfasse tant du point de vue personnel que professionnel.

Nous vous souhaitons une excellente lecture pour ce premier numéro et espérons une longue vie au DéfouLoire.

Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale, quelques gagnants, tous les autres perdants

Vous aviez aimé les LuxLeaks en 2014, vous aviez adoré les Panama Papers en 2016, alors vous avez dû kiffer grave en novembre 2017 la nouvelle saison de la célèbre série à succès « plus je suis riche et plus je fraude le fisc » avec les Paradise Papers.

Une énorme fuite de plus de 13,5 millions de documents confidentiels, récupérée par le journal allemand Süddeutsche Zeitung, donne dans le détail de nombreuses informations sur les sociétés offshores et les pratiques d'optimisation fiscale.

En quelques jours, les révélations se sont accumulées contre des hommes politiques, des milliardaires et des célébrités ainsi que de nombreuses multinationales (Nike, Dassault Aviation, la reine Elisabeth II, le secrétaire d'Etat au commerce de Trump ...)

Cette optimisation fiscale des entreprises et des grandes fortunes représente 350 milliards d'euros de pertes fiscales par an aux États du monde entier. Pour l'Union européenne, ce montant est estimé à 120 milliards d'euros dont une vingtaine pour la France.

Ces montages sont pour la plupart « à priori légaux », et démontrent les nombreuses failles du système fiscal international, explorées par des avocats de haut vol pour permettre à une infime minorité d'ultra riches et de multinationales d'échapper aux taxes et aux impôts tout en demeurant aux limites de la loi. Mais l'ampleur des sommes échappant à l'impôt est telle que la question se pose aussi et surtout en termes d'éthique.

En échappant à l'impôt, en tournant le dos sciemment à toutes notions de partage, de solidarité et de bien public, non seulement ces personnes ou sociétés donnent la nausée tant cette cupidité cynique est à vomir, mais surtout ces agissements sapent les bases même de nos démocraties.

Nos sociétés ne reposent pas seulement sur la loi. Elles tiennent aussi grâce à un ciment friable : la confiance. Celle-ci ne peut résister au constat que la grande fortune ou les bénéfices immenses octroient un avantage supplémentaire à ceux qui en jouissent : la possibilité de s'exonérer de l'intérêt général et des devoirs communs.

Et cela, à une époque où les inégalités n'ont jamais été aussi criantes, avec des riches de plus en plus riches et pourtant de plus en plus de pauvres. Et alors que nos gouvernants demandent des sacrifices à la majorité de la population et remettent en cause de nombreux acquis sociaux, mettent à mal les services publics « parce qu'on n'a pas le choix » paraît-il : « il faut réduire les déficits, baisser la défense publique » !!!

Le tout, en supprimant en même temps l'ISF ou en limitant les plus-values sur les valeurs mobilières ! Il semble fou, pour ne pas dire plus, de prôner de telles politiques d'austérité alors que les ultra riches et que les grandes entreprises qui font d'énormes bénéfices ne paient pas ou peu d'impôts en toute impunité.

Car, chaque année, la fraude fiscale et l'optimisation fiscale dues à la cupidité de quelques-uns, révélées par ces différents scandales représentent plus que le déficit annuel de l'Etat.



Mais il n'y a pas de fatalité.

Pour cela, nos gouvernants doivent arrêter toute forme de complaisance envers ces systèmes frauduleux ou à la limite et faire preuve d'une réelle volonté politique de lutter contre ces systèmes. Et investir dans la lutte contre la fraude fiscale au lieu de détruire petit à petit l'administration fiscale en considérant enfin qu'elle représente une mission régalienne. Depuis longtemps, Solidaires Finances Publiques alerte sur l'ampleur de cette fraude fiscale et sur les moyens et les actions que l'État doit mettre en place pour lutter contre celle-ci.

D'ailleurs, dans l'émission Cash Investigation le 7 novembre sur France 2, à la question d'Elise Lucet sur les moyens pour lutter contre cette évasion fiscale, Pascal Saint-Amans directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, ancien haut fonctionnaire de la DGI a répondu « il faut investir dans les administrations fiscales. Car c'est toujours un bon investissement » ! A bon entendeur ... !!!

Dynamitage des règles de mutation

Le lundi 16 octobre 2017, notre inénarrable DG a annoncé dans un message sur le site Ulysse, le dynamitage des règles de mutation à la DGFIP : décision prise par lui seul et sans aucune concertation avec les représentants du personnel (les documents préparatoires à un premier groupe de travail au niveau national ayant été envoyés aux organisations syndicales le vendredi 13 !!! Quel humour !!!).

Ce message du DG est une merveille de double langage et de mauvaise foi : ces changements de règles de mutation se feront pour notre bien, bien entendu !!!

Vous avez déjà été largement informés notamment via une tournée de HMI par Solidaires Finances Publiques sur les nouveautés de cette réforme et ses dangers.

Prises indépendamment les unes des autres, les différentes mesures d'évolution des règles peuvent paraître séduisantes à certains, peuvent paraître ne concerner que celles et ceux qui souhaitent bouger, peuvent paraître un simple retour aux règles de l'ex-DGCP.

Mais la réalité est toute autre !!!

Les mouvements pour convenances personnelles seront quasi impossibles, les mouvements prioritaires seront limités et tout le monde est potentiellement concerné. Il ne s'agit en rien d'un retour aux règles de l'ex-DGCP.

À compter du mouvement prenant effet au 1/09/2020, l'affectation se fera au département. Le dispositif RAN/missions structures disparaît. Celui-ci constituait le socle de la plupart des dispositifs de garanties accordées aux agents en cas de suppressions d'emplois, de transferts de missions. Leur disparition va conduire pour les agents concernés, à une affectation plus large au département, quand ils ne seront pas contraints à suivre leur mission en application du principe d'intérêt du service.

Cette dernière notion, qu'il faut distinguer de celle de nécessité de service, réglementaire et codifiée au statut général des fonctionnaires, pourra être mise à toutes les sauces possibles par les directeurs locaux qui disposeront ici d'une arme de destruction massive des choix individuels des personnels

Donc, tous les agents, y compris ceux qui ne sont pas candidats à une mobilité interne ou externe, peuvent être concernés, en cas de restructuration, en cas de suppressions d'emplois, en cas de transferts de missions...Et rien n'indique que les garanties existantes soient maintenues.

L'objectif réel de la DG tient dans une seule phrase prononcée par le directeur général le 13 novembre : «le balancier des droits des agents est allé trop loin par rapport aux besoins des services ».

Deuxième étape de ces réjouissances pour les agents de notre département, notre DDFIP nous annonce dans un message aux agents le 15 décembre que le département de la Loire fait partie des 10 départements préfigurateurs de ces nouvelles non règles de mutation (soit dès le mouvement de mutation de 2019). Et dans ce message, notre directeur en remet une couche en nous expliquant que tout ceci est positif pour les agents. A croire qu'on ne vit pas dans le même monde et qu'on ne travaille pas dans la même administration !!!

Aucune réunion n'a encore eu lieu sur le sujet au niveau local. Nous vous tiendrons bien entendu au courant dès que cela sera le cas.

Solidaires Finances Publiques Loire en deuil

Nous avons appris avec une grande tristesse début décembre le décès de Michel Bastien.

Michel a été durant de nombreuses années militant et même secrétaire départemental du SNUI de la Loire.

Michel a également été pendant longtemps délégué départemental à l'action sociale dans la Loire.

Sa verve, sa pugnacité et son refus des injustices faisaient de lui un militant syndical apprécié de tous et redouté par les directeurs.

Une longue maladie l'aura malheureusement empêché de profiter longtemps d'une retraite bien méritée.

Salut Michel !

Brèves :

- Le retour de la convention des A

Vous êtes cadre A, vous n'avez pas forcément de journée à perdre mais la direction a décidé de remettre au calendrier cette fameuse convention des cadres, où tous les cadres A du département se retrouvent pour écouter des discours ô combien intéressants de nos directeurs !!!

Un syndicat s'est réjoui de ce rétablissement ; nous, ça nous laisse pantois !!!

Au-delà du coût de cette petite sauterie, de son caractère quasi obligatoire et des nombres de journées de travail perdues, on peut s'interroger sur l'utilité d'une telle démarche !!!

- Le retour du jour de carence

L'article 115 de la LOI n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 rétablit le jour de carence dans la Fonction Publique. Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à cette nouvelle attaque au pouvoir d'achat des agents qui, par définition, ne choisissent pas de tomber malades... De plus, à l'heure où il est bon de casser du sucre sur le dos des fonctionnaires, ceci sert à stigmatiser les agents en arrêt maladie, conduisant à penser que réintroduire le jour de carence diminuerait le nombre d'arrêts maladie. Cela n'a jamais été prouvé. Pour rappel, les deux tiers au minimum des salariés du privé sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence !!!

- Privatisation de l'accueil téléphonique :

Les contribuables renseignés sur leurs impôts par une entreprise privée ?

L'administration vient de solliciter le secteur privé pour assurer l'assistance à distance dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source.

Cet opérateur, une plate-forme téléphonique viendrait, dans un premier temps, en soutien des services de la DGFIP. Et ensuite ?

Pour Solidaires Finances Publiques, le renseignement quel qu'en soit le vecteur doit être du ressort d'agents publics formés, encadrés et techniciens.

Il est inacceptable que de telles tâches soient assurées par des agents du privé après seulement deux jours de formation. Le service public, ce n'est pas ça !

Encore et toujours réduire le nombre de fonctionnaires et casser le service public, la DG le fait de plus en plus avec un zèle consternant !!!

- Campagne mutation 2018

Depuis le jeudi 21 décembre, la campagne de mutation 2018 a débuté.

L'Unité "Spécial mutation" supplément au n°1095 du 19 décembre 2017 vous aidera dans la rédaction de votre demande de mutation.

N'hésitez pas à faire appel à votre correspondant local et/ou aux CAPistes locaux de Solidaires Finances Publiques.

- Vœux à nouveau !!!



Faisons un vœu : qu'en 2018, tous les gens qui ne sont rien, les fainéants, les illettrés et ceux qui foutent le bordel se mettent enfin à bosser pour arriver un jour à se payer un beau costard et réussissent à devenir milliardaires.

Toute ressemblance avec des bouts de phrases d'un homme important n'est pas fortuite.

Malraux disait « Le mépris des hommes est fréquent chez les politiques, mais confidentiel ». Changement d'époque !!! Le mépris de classe a de beaux jours devant lui !!! Quant à faire passer le mépris de classe pour de la franchise, no comment, au risque d'être insultant si nous dévoilons le fond de notre pensée !!!